

## COTISATIONS POUR L'ANNEE 2024, DE SEPTEMBRE A DECEMBRE

### IMPORTANT

Pour accéder aux entraînements, vous devez être en ordre de cotisation, assurance, certificat médical et avoir rempli l'ensemble des documents d'inscriptions.

Vous pouvez les demander au secrétariat : [secretariat@aquani.be](mailto:secretariat@aquani.be)

**Ces documents, et la cotisation, doivent être en ordre pour le 30/09/2024.**

Sans cela, l'accès au bassin ne sera pas autorisé.

Tableau des cotisations de janvier à juin (€) :

Entraînements	
1 x semaine	215,00
2 x semaine et plus	400,00
3x/semaine et plus	

Ristourne pour l'inscription de 3 personnes (ou plus) domiciliées à la même adresse (même famille).

Pour les nouveaux membres : avant inscription, un forfait de 25€ est demandé pour 3 essais. Lors de l'inscription définitive (première inscription), le tuba frontal est offert.

Vous avez la possibilité de récupérer une partie de votre cotisation via votre mutuelle.

**A chaque nouvelle inscription, il faut ajouter l'assurance de la ligue LIFRAS. Cette assurance couvre la période de septembre 2024 à décembre 2025 pour : 58€**

Dans le formulaire d'assurance, il faut déclarer que vous êtes seulement nageur (NAP).

La cotisation et l'assurance sont à payer sur le compte :

**Belfius : Aquani-Nivelles : BE91 0682 2575 3076**

#### MATERIEL :

L'Aquani prête le matériel pour les 3 essais.

Ensuite, chaque nageur doit s'équiper de son propre matériel, à savoir :

Tuba (25€), petites palmes (Decathlon +/-17€), mini monopalme (75€), bipalmes de compétition (95€ ou 70€), monopalme en fibre de verre (170€), sac de monopalme (60€).

L'Aquani prête les monopalmes et palmes de compétition durant les 3 premiers mois.

**Palmes d'entraînement Decathlon :**

